



PREMIUM OUTLETS[®] MONTREAL

A SIMON CENTER

CRITÈRES EN MATIÈRE D'ENSEIGNES TEMPORAIRES POUR LES FAÇADES DE MAGASIN (BAIL D'UN AN OU MOINS SEULEMENT)

PERMISES POUR LES LOCATAIRES AYANT UN BAIL D'UN AN OU MOINS SEULEMENT. LES LOCATAIRES AYANT UN BAIL DE PLUS D'UN AN DOIVENT RESPECTER LES CRITÈRES LIÉS AUX ENSEIGNES PRINCIPALES. LES LOCATAIRES TEMPORAIRES DOIVENT AUSSI FOURNIR UNE ENSEIGNE PERPENDICULAIRE. TOUTES LES ENSEIGNES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉES ET INSTALLÉES AVANT L'OUVERTURE.

Ces critères ont été élaborés afin de guider les locataires dans le choix d'une solution imaginative en matière d'enseignes. Les lignes directrices établies dans le présent document garantiront que les enseignes d'identification des locataires sont de même qualité et qu'elles sont compatibles avec l'architecture même du centre. Chaque enseigne proposée sera évaluée afin de déterminer l'excellence du design et sa compatibilité avec les enseignes avoisinantes ainsi qu'avec le caractère global des enseignes/éléments graphiques du centre.

Les lignes directrices établies garantiront que les enseignes des locataires sont de même qualité et qu'elles sont compatibles avec l'architecture même du centre. Ces critères s'appliquent aux enseignes qui seront installées pour **une période de douze (12) mois ou moins**. Les enseignes doivent être installées uniquement aux endroits et sur les surfaces expressément prévus à cet effet sur les élévations du bâtiment. Le Bailleur décidera de l'endroit approprié où placer chaque enseigne. La taille des enseignes dépendra du type d'immeuble dans lequel les locaux du locataire sont situés. Il est permis d'installer une enseigne sur la façade du magasin. Ces critères pourraient être légèrement modifiés pour répondre aux besoins du Premium Outlets Montréal. Les exigences en matière de soumission, d'approbation, d'installation et d'assurance doivent toutes respecter les critères en matière d'enseignes établis pour le Premium Outlet Center.

Avant l'installation, l'entrepreneur responsable des enseignes doit se présenter au bureau de l'administration sur place. Si l'autorité locale exige un permis, veuillez présenter une copie de ce dernier au représentant sur le site du Bailleur lorsque vous vous présentez sur le site. Le locataire est responsable de vérifier auprès des autorités locales si des permis sont nécessaires aux fins de l'installation d'enseignes temporaires.

Design

Un dessin en élévation à l'échelle (d'une taille minimale de 8 po x 11 po) de l'enseigne temporaire doit être présenté au Bailleur, **au moins 4 semaines** avant l'installation, à des fins d'examen et d'approbation. **Une enseigne temporaire ne doit en aucun cas être installée sans l'approbation préalable et/ou le permis exigés par les ordonnances locales.**

Sur les enseignes, seules les lettres et/ou seuls les logos désignant le nom et/ou le logo du magasin, tel qu'ils sont décrits dans les documents de location signés conclus entre le locataire et le Bailleur, seront permis. Le locataire affichera son nom commercial déposé / logo seulement.

L'utilisation de symboles de marques déposées / de commerce est permise, sous réserve de l'approbation du Bailleur et des exigences en matière de fabrication.

Les couleurs et les types de caractère de toutes les enseignes sont assujettis à l'approbation du Bailleur. La couleur des lettres doit être compatible avec les couleurs de l'immeuble et contraster suffisamment avec la couleur de fonds de l'immeuble sur laquelle l'enseigne est placée.

Taille

La taille de l'enseigne sera à l'appréciation du Bailleur. La taille dépendra de la hauteur de l'immeuble et de la taille des enseignes avoisinantes. **L'enseigne ne dépassera pas les restrictions quant à la taille indiquée dans les critères en matière de signalisation du centre. Le type d'enseigne temporaire est indiqué sur le plan de masse des enseignes intérieures figurant à la page 6.**

Si le locataire retire ou installe une enseigne permanente, il est responsable de la remise en état de la bordure de toit de l'immeuble (c.-à-d. de retirer les résidus de silicone, de boucher les trous, de réparer le stucco, de repeindre, etc.). L'approbation et l'acceptation définitives de toutes ces réparations sont à l'entière appréciation d'un représentant du Bailleur. Le locataire doit réaliser une inspection des réparations achevées, qui doivent ensuite faire l'objet d'une inspection et d'une approbation par un représentant du Premium Outlet Center.

SPÉCIFICATIONS DES ENSEIGNES TEMPORAIRES POUR LES ENSEIGNES DE TYPE A – Lettres unidimensionnelles non illuminées fixées sur un panneau d'aluminium

Matériaux

Chaque lettre découpée doit être faite d'aluminium ou d'acrylique. L'épaisseur des lettres doit être d'au moins 1 1/2 po. Le vinyle est interdit. Les lettres doivent être appliquées sur un panneau en aluminium d'une épaisseur de 1/2 po.

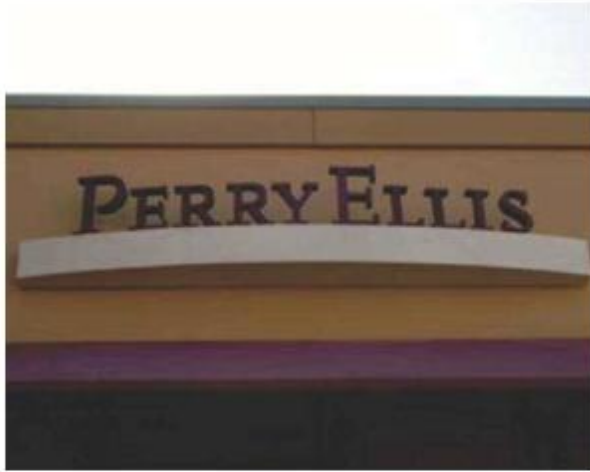
Installation

Le locataire est responsable de la conception, de la fabrication et de l'installation. L'enseigne approuvée sera fixée au bâtiment au moyen de la méthode privilégiée du centre. Veuillez communiquer avec l'équipe chargée de la gestion du centre pour connaître la méthode d'installation qui doit être utilisée.

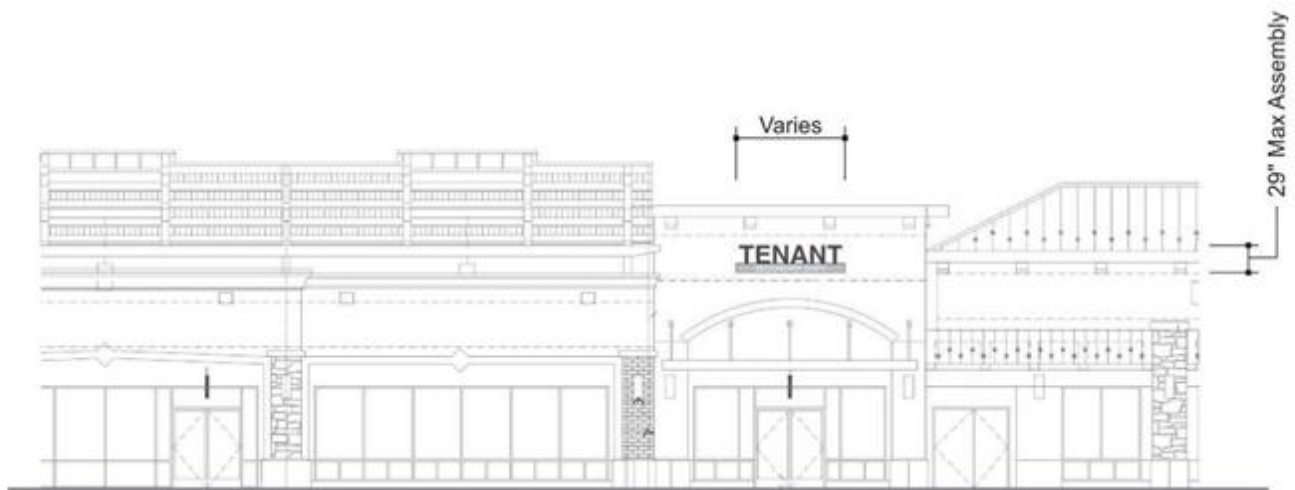


SPÉCIFICATIONS DES ENSEIGNES TEMPORAIRES POUR LES ENSEIGNES DE TYPE B – Lettres tridimensionnelles non illuminées montées sur un chemin de câbles recourbé

- a. Toutes les enseignes sont assujetties à l'approbation du Bailleur (pour la taille, le design, le type et la couleur).
- b. Les superficies des enseignes des locataires seront déterminées selon la superficie maximale permise en pieds carrés, et les hauteurs maximales permises seront envisagées pour les zones de signalisation pouvant recevoir de plus grands logos, tout en ne dépassant pas la bordure de toit/la projection des enseignes architecturales ni empiéter sur ceux-ci.
- c. Les enseignes de locataires supplémentaires seront permises, à la discrétion du Bailleur.
- d. Les enseignes comprennent les lettres et logos désignant le nom du magasin, tels que décrits dans les documents de location signés entre le locataire et le Bailleur.
- e. Aucune projection à l'extérieur de chacune des zones d'enseigne désignées n'est permise.
- f. Les enseignes des locataires peuvent avoir un texte d'annonce facultatif sur une deuxième ligne. Le, texte d'annonce secondaire doit être constitué de lettres de 1/4 po de relief apposées sur un caisson de chemin de câbles recourbé en aluminium. Les couleurs doivent être approuvées par le Bailleur.
- g. La couleur des bordures de l'enseigne doit s'harmoniser avec celle de la surface avant, ou être de couleur noire. La couleur des enseignes doit contraster suffisamment avec la bordure de toit du bâtiment, et est assujettie à la discrétion et à l'approbation du Bailleur.
- h. Toutes les enseignes doivent s'intégrer au cadre architectural décrit aux présentes.
- i. Toutes les enseignes doivent établir un rythme, une échelle et une proportion de façade, là où il n'en existe pas actuellement.
- j. La taille des enseignes logos doit être conforme aux proportions d'échelle des éléments de façade du bâtiment.
- k. Les écrous, les connecteurs, les manchons, etc., doivent être faits de matériaux non ferreux.



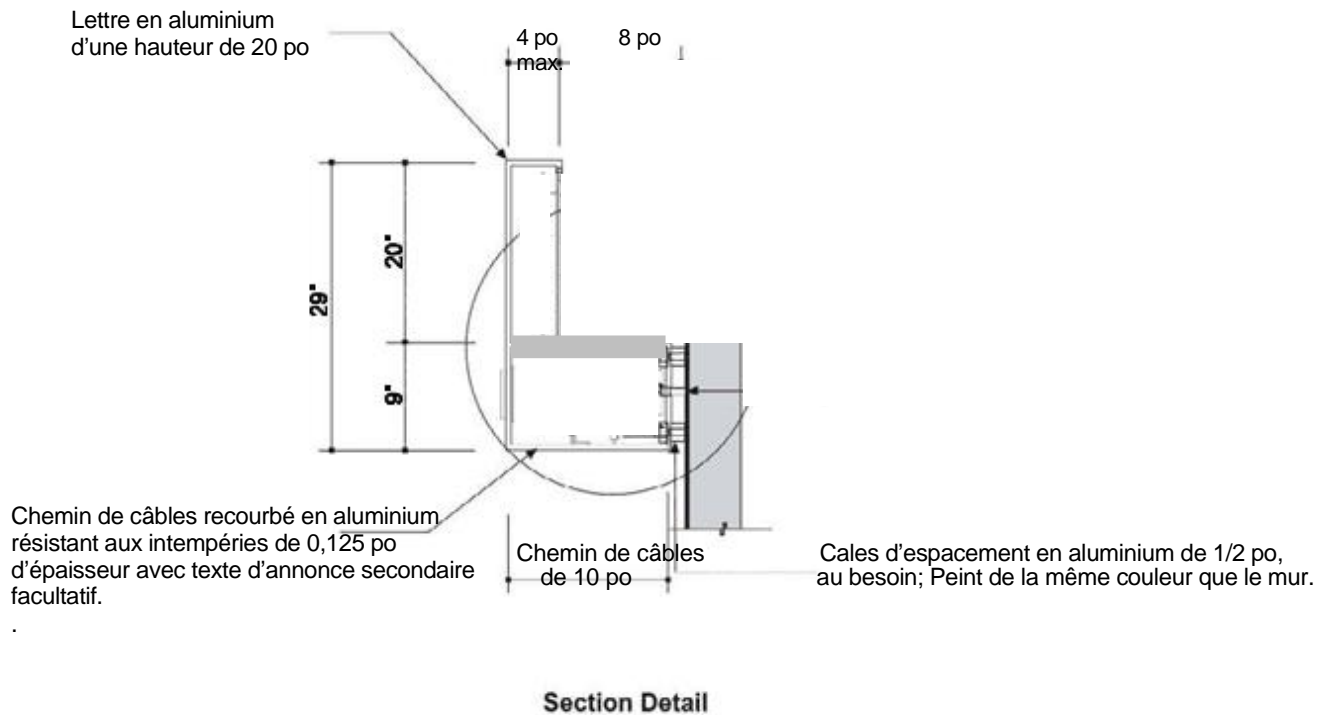
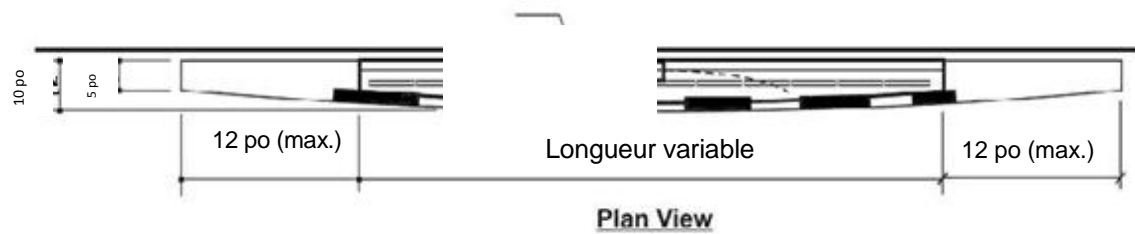
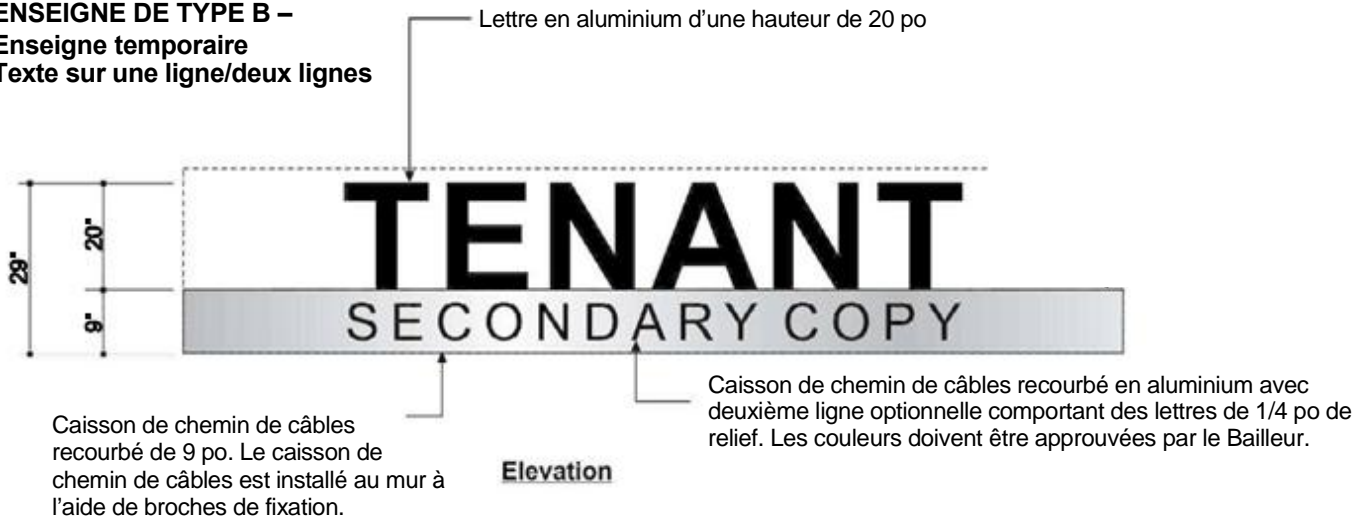
Enseignes de type B – Enseignes temporaire
Texte sur une ligne/deux lignes



Exemples d'enseignes temporaires – type B (une ligne/deux lignes)

La hauteur d'installation de l'enseigne sera déterminée par le Bailleur au moment de l'installation.

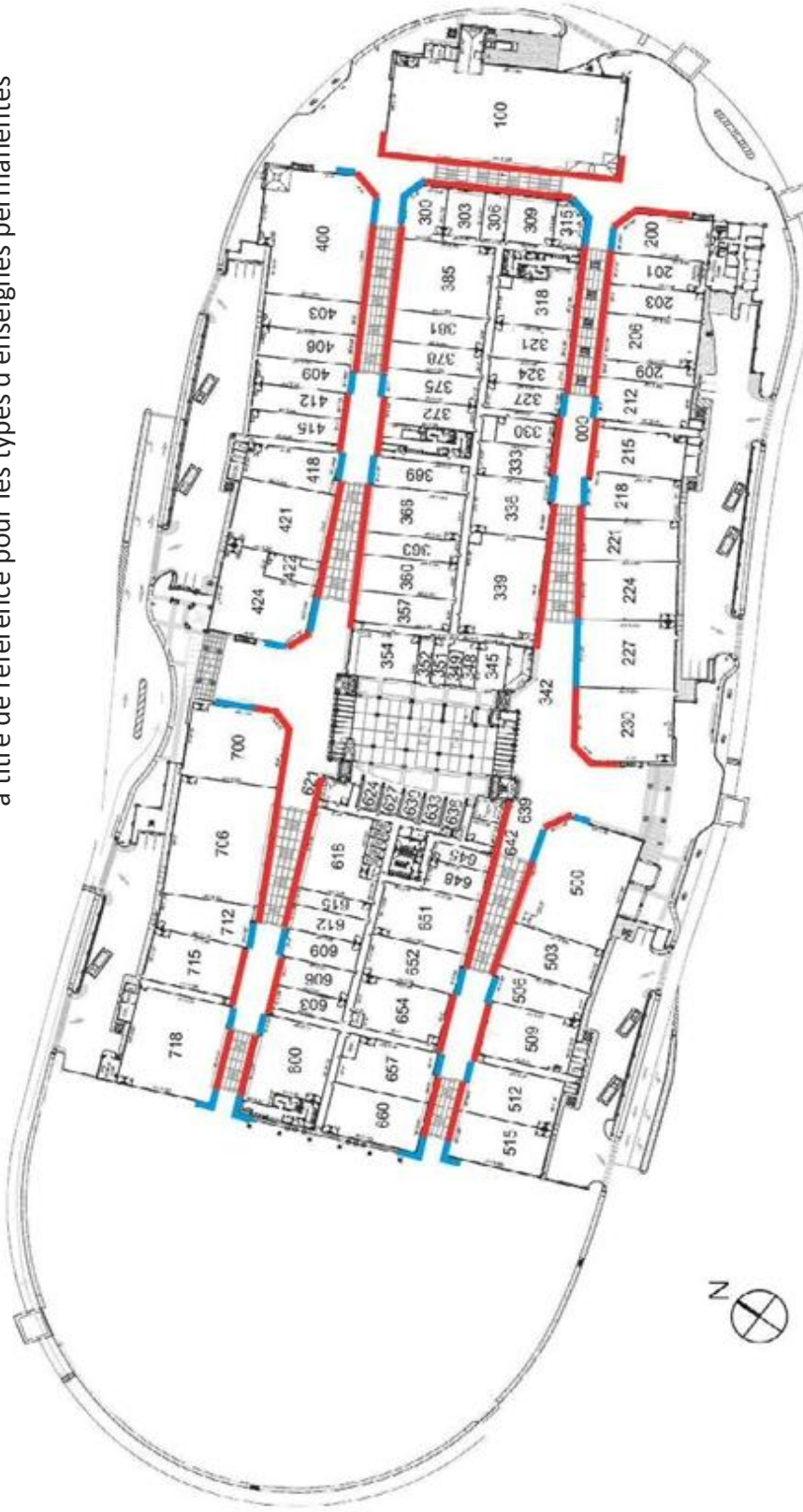
**ENSEIGNE DE TYPE B –
Enseigne temporaire
Texte sur une ligne/deux lignes**



Remarque : Tous les écrous, les connecteurs, les manchons et toutes les canalisations électriques, etc. doivent être faits de matériaux non ferreux. Toutes les pénétrations dans les murs et la toiture doivent être imperméabilisées.

Interior Signage Schedule

à titre de référence pour les types d'enseignes permanentes



Signage Type A
 20" High Uppercase Reverse Halo Illuminated Channel Letters

Double Line: 20" High Uppercase Reverse Halo Illuminated Channel Letters, 36" Max. Assembly Height With Secondary Copy In 10" Raceway Cabinet With Push Thru Copy Face/Halo Illumination

Signage Type B
 20" High Uppercase Reverse Halo Illuminated Channel Letters On 9" Curved Raceway Cabinet With Halo Illumination

Double Line: 20" High Uppercase Reverse Halo Illuminated Channel Letters On 9" Curved Raceway Cabinet With Push Thru Copy Face/Halo Illumination

Signage Type C
 Logo / Logo With Text Cabinet: 48" to 72" High This Sign Allowed Where Conditions Permit And As Approved By Landlord